

nous avons placé notre emprunt à moins de quatre cinquième d'un par cent d'un emprunt fait avec la garantie Impériale. Pour faire connaître à la Chambre la position exacte, je vais référer à un état que j'ai ici des six derniers emprunts qui ont été négociés par six nations qui jouissent du plus grands crédit sur les marchés anglais. Le premier a été négocié par la Belgique en 1874, quelques mois avant mon arrivée en Angleterre. C'était un emprunt de trois par cent effectué à 75 $\frac{1}{2}$, mais il était tombé à 73 lorsque j'arrivai en Angleterre. Le second était un emprunt Brésilien de cinq par cent, effectué en 1871 à 89. Le troisième était un emprunt Danois de cinq par cent à 94 $\frac{1}{2}$, le quatrième, un hollandais de 4 par cent, à 82; le cinquième, une série d'emprunts Russes de cinq par cent, effectués à divers prix durant les six ou sept jours avant 1873; dont l'un, considérable, en 1866, à 86 et l'autre à 93, en 1873. Le sixième était un emprunt Suédois de 5 par cent, effectué à 90, en 1868. Je remarque que dans tous les cas, à part la Belgique, je crois que ces emprunts ne réalisaient pas seulement un fonds d'amortissement considérables, mais aussi des allocations parfaitement égales aux miennes. Maintenant, je parle, sujet à correction, parceque, malgré que je me sois donné quelque peine pour chercher les autorités sur le sujet, je puis me tromper moi-même dans les détails que je vais donner. Je pense que le résultat de toutes mes investigations est visible, savoir que l'emprunt qui a été placé en juin dernier sur le marché anglais a été obtenu à de meilleurs termes que tout autre emprunt d'un égal montant durant les vingt dernières années. Je pense qu'il n'y a pas eu d'emprunt étranger—celui de la Belgique de trois par cent auquel j'ai fait allusion, ne se montait qu'à un million sterling, tandis que le nôtre était de trois millions et demi—qui ait été effectué à de meilleurs termes. Si j'ajoute, comme je l'ai établi, que notre emprunt a été placé sur le marché à moins qu'un par cent au taux dont il a été chargé, avec la garantie Impériale, je pense que je puis à juste titre dire que la Puissance du Canada n'a aucune raison de rougir de sa position sur le marché anglais. Il y a un autre point que les honorables Messieurs de l'Opposition ont attaqué. Nous avons été condamnés, mal à propos, je pense, parceque nous avons effectué cet emprunt avec escompte. Maintenant s'il est un principe de finances mieux établi qu'un autre, c'est celui-ci: c'est qu'il est presque impossible d'obtenir un aussi bon prix en proportion pour un emprunt effectué avec un *premium* que pour un emprunt effectué avec escompte. Je ne m'étendrai pas sur les raisons qui engagent ceux qui ont des placements à faire à préférer de tels emprunts. Qu'il suffise de dire que le fait est notoire et, si l'on demande de nouvelles preuves, on les trouvera dans le fait que tous les Etats auxquels j'ai fait allusion ont préféré emprunter avec un escompte, comme je l'ai fait. Je n'ai pas mentionné la France, ni les Etats-Unis, parceque ces Puissances ont de si grandes ressources, jouissent d'un si grand crédit, qu'ils sont, pour diverses causes, à l'abri de toute compétition pour le présent. Je remarquerai cependant que l'Etat du Massachusetts, qui comme le savent les honorables Messieurs, a toujours commandé une haute position sur le marché anglais, a fait sortir ses cinq par cent un à taux de 87, en 1870, et 91 en 1871. Ils paraissent avoir été rachetables en 1891. Prenant toute la liste des placements, d'après les autorités ordinaires, je ne pense pas que je sois sujet à correction là dessus—que le rapport que j'ai fait est littéralement correct; particulièrement qu'aucun emprunt non garanti, d'une égale importance, n'a été négocié sur le marché anglais à des conditions aussi avantageuses durant les vingt dernières années. Bien plus, en considérant la situation, il faut se rappeler qu'aucun emprunt Canadien *bona fide* à notre seul crédit n'a été effectué, depuis celui de Sir Alexander Gait en 1860,